

ACTION URGENTE

IRAN. LE MARI D'UNE AVOCATE SPÉCIALISTE DES DROITS HUMAINS HARCELÉ

Reza Khandan, qui a milité publiquement pour que sa femme, l'avocate spécialiste des droits humains actuellement en détention Nasrin Sotoudeh, bénéficie d'un traitement équitable, a été convoqué par les autorités iraniennes pour être interrogé le 16 janvier. Il a passé la nuit en prison. Il a été libéré le lendemain matin mais il risque d'être de nouveau harcelé par les forces de sécurité.

Reza Khandan a passé une nuit à la prison d'Evin après avoir été sommé de se présenter le 16 janvier au bureau du procureur de Téhéran, situé dans la prison. On a fait patienter cet homme pendant trois heures avant de l'emmener dans une cellule de la prison, où il a dû revêtir l'uniforme des prisonniers, puis il a été placé en cellule avec un autre détenu. Il a été interrogé pendant environ 10 minutes alors qu'il avait les yeux bandés et il a dû mettre deux de ses réponses par écrit. Il a été informé qu'il était accusé d'avoir « publié des mensonges » et « troublé l'ordre public » à cause d'une lettre qu'il a adressée au bureau du procureur, dans laquelle il dénonçait les conditions de détention de sa femme, **Nasrin Sotoudeh**, et qui n'a pas été publiée.

Il a été libéré le 17 janvier, après le dépôt d'une garantie de 500 millions de rials iraniens (environ 35 600 euros) ; son garant perdra cette somme si Reza Khandan ne se présente pas lors de nouvelles convocations. La sœur de Nasrin Sotoudeh avait proposé de se porter garante pour lui mais les autorités ont estimé qu'elle ne convenait pas et il a fallu trouver quelqu'un d'autre. Reza Khandan risque d'être à nouveau harcelé. Il pourrait également être jugé et emprisonné.

Reza Khandan a été convoqué après que sa femme, Nasrin Sotoudeh, eut été condamnée à une peine de 11 ans de réclusion assortie de l'interdiction d'exercer sa profession et de quitter l'Iran pendant 20 ans.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en persan, en anglais ou dans votre propre langue) :

- rappelez aux autorités iraniennes que le fait de harceler et d'arrêter des membres de la famille d'un prisonnier uniquement dans le but de mettre un terme à leur action auprès du public équivaut à des représailles et qu'il s'agit d'une infraction à l'article 12-2 de la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme ;
- demandez instamment la libération immédiate et inconditionnelle de la prisonnière d'opinion Nasrin Sotoudeh, emprisonnée uniquement pour avoir exercé pacifiquement ses droits à la liberté d'expression et d'association, notamment à travers son travail d'avocate ;
- rappelez aux autorités que les avocats « ont le droit de prendre part à des discussions publiques portant sur le droit, l'administration de la justice et la promotion et la protection des droits de l'homme » et qu'ils doivent pouvoir s'acquitter de leurs fonctions professionnelles « sans entrave, intimidation, harcèlement ni ingérence indue ».

VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 2 MARS 2011 :

Guide suprême de la République islamique d'Iran

Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei
The Office of the Supreme Leader
Islamic Republic Street – End of
Shahid Keshvar Doust Street, Tehran,
République islamique d'Iran
Courriel : info_leader@leader.ir
via son site Internet :
[http://www.leader.ir/langs/fr/index.php?
p=letter](http://www.leader.ir/langs/fr/index.php?p=letter) (en français)

Formule d'appel : Your Excellency, / Excellence,

Responsable du pouvoir judiciaire

Ayatollah Sadeq Larijani
[care of] Public relations Office
Number 4, 2 Azizi Street
Vali Asr Avenue, above Pasteur Street
intersection
Tehran, République islamique d'Iran
Courriel : info@dadiran.ir (Objet : FAO
Ayatollah Sadegh Larijani)

Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Ministre,

Copies :

Secrétaire général du Haut conseil des droits humains

Mohammad Javad Larijani
High Council for Human Rights
[Care of] Office of the Head of the
Judiciary, Pasteur St., Vali Asr Ave.
south of Serah-e Jomhour, Tehran
1316814737, République islamique
d'Iran
Courriel : info@humanrights-iran.ir (en
objet : FAO Mohammad Javad Larijani)

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la quatrième mise à jour de l'AU 197/10. Pour plus d'informations :

<http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE13/087/2010/fr>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

IRAN. LE MARI D'UNE AVOCATE SPÉCIALISTE DES DROITS HUMAINS HARCELÉ

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'article 12.2 de la Déclaration des Nations unies sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus stipule : « L'État prend toutes les mesures nécessaires pour assurer que les autorités compétentes protègent toute personne, individuellement ou en association avec d'autres, de toute violence, menace, représailles, discrimination de facto ou de jure, pression ou autre action arbitraire dans le cadre de l'exercice légitime des droits visés dans la présente Déclaration. »

Nasrin Sotoudeh a défendu de nombreux militants politiques et défenseurs des droits humains de premier plan, ainsi que des mineurs délinquants condamnés à mort. Parmi ses clients, elle compte notamment Shirin Ebadi, prix Nobel de la paix en 2003. Les trois grèves de la faim qu'elle a menées pour protester contre sa détention, au cours desquelles elle a passé trois jours sans boire d'eau (grève de la faim « sèche »), ont eu des conséquences néfastes pour sa santé.

L'avocate de Nasrin Sotoudeh, Nasim Ghanavi, a subi des pressions de la part des autorités, probablement parce qu'elle représentait cette femme ; elle a notamment été menacée d'arrestation et convoquée par les autorités.

Les troubles politiques qui ont fait suite à l'élection présidentielle de 2009 en Iran ont donné lieu à des mesures de répression à l'encontre des militants et des défenseurs des droits humains. Parmi les victimes de cette répression se trouvent le célèbre défenseur des droits humains Emadeddin Baghi, qui a reçu le prix Martin Ennals en 2009, et la journaliste et militante des droits humains Shiva Nazar Ahari, membre du Comité des reporters des droits humains (désormais interdit). Tous deux sont actuellement emprisonnés en raison de leur action en faveur des droits fondamentaux. Plusieurs autres membres du Comité des reporters des droits humains ont également été condamnés à la prison ou ont fui le pays pour leur propre sécurité. D'autres organisations, telles que Défenseurs des droits humains en Iran ou le Comité pour la défense des prisonniers politiques en Iran, ont également vu leurs membres arrêtés ou condamnés. Des militants et dirigeants étudiants ont aussi été pris pour cible.

Les avocats sont les dernières victimes en date de cette répression persistante à l'encontre des militants et défenseurs des droits humains. Outre Nasrin Sotoudeh, Mohammad Olyaeifard - avocat et membre du bureau du Comité pour la défense des prisonniers politiques en Iran, une organisation de défense des droits humains – est lui aussi en détention. Il purge une peine d'un an d'emprisonnement pour s'être exprimé publiquement au sujet de l'exécution de l'un de ses clients, un mineur délinquant (voir *L'Iran doit libérer un avocat incarcéré pour avoir critiqué l'exécution d'un mineur délinquant*, 6 mai 2010, <http://www.amnesty.org/en/news-and-updates/iran-urged-release-lawyer-imprisoned-criticizing-juveniles-execution-2010-05-06>). Il est en mauvaise santé. Le 30 octobre 2010, l'éminent avocat Mohammad Seifzadeh a été condamné à neuf ans de prison et à 10 ans d'interdiction d'exercer sa profession. Il est actuellement en liberté en attendant son procès en appel.

Avant son arrestation, les actifs de Nasrin Sotoudeh avaient été gelés et elle avait été convoquée au centre des impôts. Par la suite, elle a déclaré à avoir vu que des dossiers pour irrégularités fiscales étaient en train d'être montés contre 30 autres avocats, dans le cadre de ce qui semble être une tentative concertée de la part des autorités pour empêcher ces avocats de continuer à travailler (voir le document *Iran: Lawyers' defence work repaid with loss of freedom*, MDE 13/093/2010, 1^{er} octobre 2010, <http://www.amnesty.org/en/library/info/MDE13/093/2010/en>).

Le 23 novembre 2010, la Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, Navanethem Pillay, s'est déclarée préoccupée quant au sort de Nasrin Sotoudeh. Selon elle, le cas de cette femme s'inscrit dans le cadre d'une répression plus large à l'encontre des défenseurs des droits humains. Navanethem Pillay a donc exhorté les autorités iraniennes à réexaminer l'affaire de toute urgence et à accélérer la libération de Nasrin Sotoudeh.

Les Principes de base des Nations unies relatifs au rôle du barreau disposent que les avocats doivent être autorisés à exercer leurs activités « sans entrave, intimidation, harcèlement ni ingérence indue ». En outre, ils affirment le droit des avocats à la liberté d'expression – également inscrit dans l'article 19 du PIDCP – qui comprend « le droit de prendre part à des discussions publiques portant sur le droit, l'administration de la justice et la promotion et la protection des droits de l'homme ».

Action complémentaire sur l'AU 197/10, MDE 13/007/2011, 19 janvier 2011

AMNESTY
INTERNATIONAL

